

Initiatives ministérielles

tude sérieuse qu'adoptent certains députés à l'égard de ces travaux.

J'ajouterais également que les députés des deux partis de l'opposition ont invité de prétendus experts américains au Canada, ce qui m'étonne un peu, étant donné que nous avons entendu des gens dénigrer vigoureusement les États-Unis en général au sujet du projet de loi C-91.

Les députés de ces deux partis ont invité devant le comité des experts américains et ils ont préféré citer les faits et les chiffres de ces experts plutôt que ceux présentés par notre propre fonction publique. Cela m'étonne, car les députés de l'opposition nous disent constamment qu'ils se font les champions de notre fonction publique. Pourtant, ce sont eux qui refusent de croire ce que les fonctionnaires canadiens nous ont dit au sujet des effets et des conséquences de ce projet de loi sur les coûts.

Selon notre fonction publique, en laquelle j'ai une grande confiance, ce projet de loi coûtera au total approximativement 129 millions de dollars en six ans, soit environ 1 dollar par personne par an, et non pas des milliards de dollars, comme l'a laissé entendre M. Schondelmeyer, qui a admis devant le comité qu'il avait en fait réuni ces chiffres et était arrivé, la fin de semaine de l'Action de grâce, à ces prévisions scandaleuses et ridicules.

Une voix: Qu'est ce que cela signifie?

Mme Dobbie: Nous pouvons, je crois, affirmer que ses renseignements étaient peu sûrs. En ce qui concerne M. Nader, je ne sais pas ce qu'il connaît au prix des médicaments. En tout cas, il n'a pas l'air d'y connaître grand-chose, parce que ses pronostics sont tout aussi ridicules. Je trouve carrément inacceptable que l'on fasse venir deux Américains au Canada pour nous dire comment diriger nos affaires. C'est une insulte pour notre fonction publique.

La réalité est très simple. Le projet de loi C-91 rendra le Canada plus compétitif et nous aidera à attirer des investissements. On nous a déjà promis plus de 500 millions de dollars d'investissements au chapitre de la recherche et du développement. C'est très important, en cette période où les gens cherchent des emplois, pas seulement des emplois de serveurs dans un café ou des emplois dans une usine, où le travail se fait à la chaîne, mais des emplois à valeur ajoutée, des emplois faisant appel à de la haute technologie ou à beaucoup de connaissances.

Le projet de loi C-91 veut instaurer dans ce pays un climat propice à la création de ce genre d'emplois, et j'estime que c'est important. Si les députés de l'opposition consentaient à mettre de côté leur esprit sectaire, ils admettraient qu'il s'agit là du genre de mesure législative

qui permettra aux Canadiens de trouver des emplois très importants à valeur ajoutée.

Je voudrais également dire quelques mots à propos de l'étude qui a été effectuée pour le Government Accounting Office des États-Unis. Selon cette étude, qui a souvent été citée ici de façon erronée, deux raisons expliquent pourquoi les médicaments coûtent moins cher au Canada qu'aux États-Unis. Elle ne dit rien, bien sûr, des licences obligatoires, puisque le projet de loi C-91 les élimine complètement.

Je dois dire en passant que je n'ai jamais compris le système des licences obligatoires. Donner un licence à quelqu'un pour violer la loi sur les brevets n'a aucun sens pour moi. Le projet de loi C-91 élimine les licences obligatoires, mais il ne fera pas augmenter le prix des médicaments de la façon que l'étude le prévoit. Ce qu'a constaté le bureau de comptabilité du gouvernement dans le rapport américain, c'est que les prix des médicaments au Canada étaient plus bas pour deux raisons. La première, c'est l'existence de régimes d'assurance-médicaments qui ont un formulaire, ce qui signifie que tout le monde sait ce que coûte un médicament et que les régimes provinciaux choisissent les produits les moins chers ou les recommandent à leurs hôpitaux.

• (1110)

Deuxièmement, et c'est plus important, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a été efficace au cours des cinq dernières années. Il a maintenu l'augmentation du prix des médicaments brevetés à 2,9 p. 100, alors que l'IPC augmentait de 4,4 p. 100. Avec le projet de loi C-91, ce conseil sera encore plus efficace. Si les députés d'en face s'inquiètent du prix des médicaments, ils devraient certainement appuyer l'accroissement de l'autorité du conseil. Ce projet de loi lui donne le pouvoir d'imposer des réductions de prix, s'ils sont trop élevés, et il lui permet d'imposer des amendes pouvant atteindre 100 000 \$. Il permet même au conseil d'imposer des peines de prison. Maintenant, nous avons un projet de loi et un Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui a un pouvoir renforcé et qui peut faire en sorte que les prix restent bas au Canada. Si nous devons croire l'étude qui a été effectuée aux États-Unis, ces deux raisons suffiront pour garder bas le prix des médicaments.

Alors que nous passons aujourd'hui à l'étude des motions, je veux seulement répéter qu'en dépit de tous les beaux discours que nous pouvons entendre de l'autre côté de temps en temps, ce projet de loi est arrivé à cette étape, et le gouvernement est décidé à le faire adopter parce qu'il rendra le Canada plus concurrentiel et qu'il favorisera la création d'emplois, l'augmentation des activités de recherche et de développement ainsi que la possibilité d'un avenir meilleur pour nous tous.